

AMPLITUDE SURGICAL

Société anonyme

11 cours Jacques Offenbach

26000 VALENCE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2022

MAZARS
109 rue Tête d'Or
69006 LYON

S.A.S au capital de 5 986 008€
351 497 649 RCS Lyon

Société par Actions Simplifiée inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables de Lyon et à la Compagnie des commissaires aux comptes de Lyon-Riom

DELOITTE & ASSOCIES
106 cours Charlemagne
69002 LYON

S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

AMPLITUDE SURGICAL

Société anonyme

11 cours Jacques Offenbach
26000 VALENCE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2022

À l'assemblée générale de la société AMPLITUDE SURGICAL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AMPLITUDE SURGICAL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation d'AMPLITUDE SAS

Risque identifié

Les titres de participation, figurant au bilan au 30 juin 2022 pour un montant net de 110,6 millions d'euros, dont 110,5 millions d'euros de titres AMPLITUDE SAS comme présenté dans la note 2.1.8 de l'annexe des comptes annuels, représentent un des postes les plus importants du bilan. Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est appréciée sur la base d'une approche multicritère intégrant les méthodes suivantes de valorisation : méthode d'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie disponibles, méthode des multiples boursiers de sociétés comparables et méthodes des transactions comparables (cf. notes 1.3 et 2.1.9 de l'annexe).

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer. Nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation d'AMPLITUDE SAS constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation d'AMPLITUDE SAS, nos travaux ont principalement consisté à vérifier que l'estimation de cette valeur, déterminée par la Direction, était fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Nous avons :

- obtenu les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation de l'activité d'AMPLITUDE SAS établies par la Direction et approuvées par le conseil d'administration, et apprécié leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques ;
- vérifié la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique à la date de clôture et d'établissement des comptes ;
- comparé les prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AMPLITUDE SURGICAL par l'assemblée générale du 21 décembre 2011, pour le cabinet MAZARS, et par celle du 9 décembre 2015, pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES.

Au 30 juin 2022, le cabinet MAZARS était dans la 11^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet DELOITTE & ASSOCIES dans la 7^e année, dont respectivement 8 et 7 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant

toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

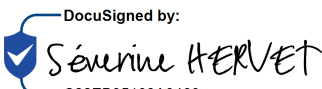
Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 19 octobre 2022

Les commissaires aux comptes

MAZARS
DocuSigned by:

C22EB95103A0460...
Severine HERVET

DELOITTE & ASSOCIES
DocuSigned by:

17D0AED181F94E7...
Jean-Marie LE JELOUX

AMPLITUDE SURGICAL

Actif		Au 30/06/2022			Au 30/06/2021
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de développement			
		Concessions, brevets et droits similaires			
	Immobilisations corporelles	Fonds commercial (1)			
		Autres immobilisations incorporelles			
		Immobilisations incorporelles en cours			
		Avances et acomptes			
	TOTAL				
	Immobilisations financières ²⁾	Terrains			
		Constructions			
Inst. techniques, mat. out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
TOTAL					
Immobilisations financières ³⁾	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations	110 634 779		110 634 779	
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	21 637 913		21 637 913	
TOTAL	132 272 693		132 272 693		
Total de l'actif immobilisé		132 272 693		132 272 693	131 531 164
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements			
		En cours de production de biens			
		En cours de production de services			
		Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises				
	TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances ³⁾	Clients et comptes rattachés	2 163		2 163	
	Autres créances	62 825 523		62 825 523	
	Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	62 827 686		62 827 686		
Divers	Valeurs mobilières de placement	278 238		278 238	
	(dont actions propres :)				
	Instrument de trésorerie				
Disponibilités	616 264		616 264		
TOTAL	894 502		894 502		
Charges constatées d'avance		71 887		71 887	
Total de l'actif circulant		63 794 077		63 794 077	71 989 016
Frais d'émission d'emprunts à étaler		3 262 177		3 262 177	3 870 605
Primes de remboursement des emprunts					
Écarts de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF		199 328 948		199 328 948	207 390 786
Renvois :					
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)				750 702	1 314 230
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients	

AMPLITUDE SURGICAL

Passif		Au 30/06/2022	Au 30/06/2021
Capitaux propres	Capital (dont versé : 480 208)	480 208	478 048
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	144 531 276	144 533 436
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	46 929	46 929
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-51 731 474	-43 134 967
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-6 862 095	-8 622 747	
Situation nette avant répartition	86 464 845	93 300 699	
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
Total	86 464 845	93 300 699	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	100 090	119 252
	Total	100 090	119 252
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 511	3 604
	Emprunts et dettes financières divers (3)	110 021 388	110 021 388
	Total	110 024 900	110 024 993
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	255 448	485 417
	Dettes fiscales et sociales	966 716	1 248 471
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 516 947	2 211 950	
Instrument de trésorerie			
Total	2 739 111	3 945 840	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance	112 764 012	113 970 834	
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF	199 328 948	207 390 786	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	111 339 624	111 999 474	
à moins d'un an	1 424 388	1 971 359	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	1 767	1 682	
(3) dont emprunts participatifs			

AMPLITUDE SURGICAL

		France	Exportation	Du 01/07/2021 Au 30/06/2022 12 mois	Du 01/07/2020 Au 30/06/2021 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	2 146 093		2 146 093	2 006 163
	Chiffre d'affaires net	2 146 093		2 146 093	2 006 163
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation			44 419	4 299 029	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			5	2	
Autres produits					
	Total			2 190 518	6 305 195
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats				18 447
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			678 124	5 249 410
	Impôts, taxes et versements assimilés			52 760	69 640
	Salaires et traitements			1 147 417	1 576 379
	Charges sociales			484 663	712 655
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations	amortissements	608 428	1 148 670
		• sur actif circulant	provisions		
	• pour risques et charges		7 078	19 649	
Autres charges			8 029	-7 979	
	Total			2 986 503	8 786 875
	Résultat d'exploitation	A		-795 984	-2 481 679
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			494 003	576 589
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)			741 529	716 103
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			64 097	13 210
	Total			1 299 630	1 305 903
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			8 123 337	7 819 878
	Intérêts et charges assimilées (5)				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			1 656	
	Total			8 124 994	7 819 878
	Résultat financier	D		-6 825 364	-6 513 975
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E		-7 621 348	-8 995 654

AMPLITUDE SURGICAL

		Du 01/07/2021 Au 30/06/2022 12 mois	Du 01/07/2020 Au 30/06/2021 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-1 661	155 000
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	-1 661	155 000
Résultat exceptionnel		1 661	-155 000
		F	
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		-757 592	-527 907
		H	
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		-6 862 095	-8 622 747
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		18 447
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le

30 juin 2022

Montants exprimés en EUR

Ce rapport contient 21 pages

Annexe aux comptes annuels

Table des matières

1	Faits majeurs	1
1.1	Evènements principaux de l'exercice	1
1.2	Evènements postérieurs à la clôture	1
1.3	Principes, règles et méthodes comptables	1
2	Informations relatives au bilan	3
2.1	Actif	3
2.1.1	Immobilisations incorporelles - Mouvements principaux	3
2.1.2	Frais d'établissement	3
2.1.3	Frais de recherches et développement	4
2.1.4	Fonds commercial – Mali de fusion	4
2.1.5	Amortissements pour dépréciation	4
2.1.6	Immobilisations corporelles. Mouvements principaux	4
2.1.7	Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation	5
2.1.8	Liste des filiales et participations	5
2.1.9	Titres de participation	6
2.1.10	Autres immobilisations financières	7
2.1.11	Effets escomptés non échus	7
2.1.12	Créances cédées en garantie (DAILLY)	7
2.1.13	Ventilation de l'actif - Classement par échéance	8
2.1.14	Produits à recevoir	8
2.1.15	Valeurs mobilières de placement	9
2.1.16	Frais d'émission d'emprunt	9
2.1.17	Gestion du risque de taux d'intérêt	9
2.2	Bilan passif	10
2.2.1	Tableau de variation des capitaux propres	10
2.2.2	Capital	11
2.2.3	Evaluations fiscales dérogatoires	11
2.2.4	Provisions pour risques et charges	12
2.2.5	Engagement pris en matière de retraite	12
2.2.6	Dettes - Classement par échéance (en Euros)	13
2.2.7	Charges à payer (en euros)	15
3	Informations relatives au compte de résultat	16
3.1	Ventilation du chiffre d'affaires	16
3.2	Transfert de charges	16
3.3	Résultat exceptionnel	16

3.4	Résultat financier (en euros)	17
4	Autres informations	17
4.1	Identité de la société mère qui consolide les comptes :	17
4.2	Ventilation de l'effectif au 30 juin 2022	18
4.3	Rémunération des dirigeants	19
4.4	Avances consenties aux dirigeants sociaux	19
4.5	Ventilation impôt sur les bénéfices	19
4.6	Intégration fiscale	20
4.7	Reports déficitaires	20
4.8	Éléments de fiscalité différée	20
4.9	Engagements mentionnés précédemment	21
4.10	Engagements financiers	21

1 Faits majeurs

1.1 Evènements principaux de l'exercice

- Augmentation du capital social de 2 160€ sur l'exercice, conformément à l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale mixte du 24 novembre 2017. Le capital de la société est ainsi porté à 480 208 €
- Le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 28 juin 2022 a émis la recommandation de lancer une revue stratégique de l'activité spécialisée dans la chirurgie des extrémités (pieds et chevilles), portée par les filiales Novastep en France et aux Etats-Unis, avec un objectif de maximiser la création de valeur et poursuivre le développement du Groupe Amplitude Surgical. La revue à mener par le Groupe pourrait éventuellement conduire à la cession de cette activité.

1.2 Evènements postérieurs à la clôture

Néant

1.3 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 30 juin 2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Frais d'émission d'emprunt

Concernant les frais d'émission d'emprunts, la société a opté pour la répartition des frais d'émission d'emprunt sur la durée des emprunts. La comptabilisation initiale de ces frais est constatée dans un compte de frais bancaires. Dans le cadre des écritures d'inventaire, ils sont portés dans le compte de bilan des frais d'émission des emprunts puis ils sont amortis linéairement sur la durée des emprunts.

Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées conformément à l'avis du CNC du 20 avril 2000.

- "une provision est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise,
- un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est à dire une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci".

Titres de participations

La valeur brute des titres de participation correspond d'une part au coût d'acquisition lorsqu'ils sont acquis à titre onéreux et à la valeur vénale en cas d'apport en nature et, d'autre part, aux coûts directement attribuables (lesquels correspondent aux droits suivants : droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes). Sur le plan fiscal, les frais d'acquisition des titres sont amortis sur cinq ans à compter de la date d'acquisition par l'intermédiaire d'un amortissement dérogatoire.

En cas d'indice de perte de valeur, et au minimum une fois par an, il est procédé à un test de valeur. La valeur d'inventaire des titres de participation est alors, le cas échéant, appréciée sur les bases d'une approche multicritères intégrant les méthodes suivantes de valorisation : méthode d'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie disponibles, méthode des multiples boursiers de sociétés comparables et méthode des transactions comparables.

Lorsque la valeur d'inventaire ainsi déterminée est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée d'un montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées par voie de provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles - Mouvements principaux

En milliers d'euros	30-juin-21	Acquisitions / (dotations nettes)	(cessions)/reprises sur cessions/ transfert	30-juin-22
Concessions, brevets				
Fonds de commerce				
Frais de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Valeurs brutes		<i>Néant</i>		
Concessions, brevets				
Fonds de commerce				
Autres immobilisations incorporelles et frais de développement				
Amortissements et dépréciations				
VALEURS NETTES				0

2.1.2 Frais d'établissement

Ces frais comprennent :

— Néant.

2.1.3 Frais de recherches et développement

Ces frais représentent :

— Néant

2.1.4 Fonds commercial – Mali de fusion

En euros

2.1.5 Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Frais de constitution Frais d'établissement Frais d'augmentation de capital Frais de recherche et de développement Droit de bail Fonds de commerce Logiciels et progiciels	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

2.1.6 Immobilisations corporelles. Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Crédit-bail.
Matériel de transport Matériel de bureau	<i>Néant</i>	
Total		0

2.1.7 Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions Matériel et outillage Installations générales Matériel de transports Matériel de bureau Mobiliier de bureau	<i>Néant</i>	

2.1.8 Liste des filiales et participations

En Euros

Société	Capitaux propres	Capital détenu	Valeur Nette Cpt des titres détenus	CA H.T du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Amplitude SAS	11 776 478	100 %	25 075 265	75 848 472	-3 576 889	0
Mali technique sur Amplitude SAS			85 458 545			
SCI Les Tilleuls	200 199	99.35 %	100 928	942 973	178 454	177 288 (1)
Amplitude India		0.02 %	12.48			
Amplitude Latam		0.01 %	28.63			

(1) Affectation du résultat de la SCI les Tilleuls à Amplitude Surgical.

Détail du mali technique sur titres Amplitude SAS.

Société Absorbée	Mali de fusion
	Résultat
AEM Médical	19 474 878
Amplitude Group	14 679 080
Orthofin II	8 518 356
Orthomanagement	1 069
Mali de fusion provenant des sociétés absorbées	
Amplitude cadre	949 877
Financière Prothée	182 435
Amplitude Finance	41 652 851
TOTAL	85 458 545

Ces fusions ont été réalisées dans le cadre de la restructuration juridique du groupe selon les termes des traités du 4 mai 2015 et avenants du 13 mai 2015.

Ces malis techniques issus des fusions simplifiées en faveur d'Amplitude Surgical ont été affectés au 1^{er} juillet 2016 aux titres de participation d'Amplitude SAS pour un montant de 85.5 M€.

2.1.9 Titres de participation

La réalisation du test de valeur (cf. paragraphe « titres de participations », paragraphe 1.3 de l'annexe) a permis de confirmer le montant comptabilisé des titres de participation et aucune provision n'est nécessaire au 30 juin 2022.

Amplitude Surgical avait réalisé une augmentation de capital d'Amplitude SAS de 17 040 K€ en date du 29 juin 2021 par compensation avec la créance liquide et exigible qu'elle possède sur la société. Le nombre d'actions détenues est de 2000.

2.1.10 Autres immobilisations financières

Dans le cadre de la restructuration financière du groupe, un prêt intergroupe a été établi entre Orthofin II société absorbée par Amplitude Surgical, et Amplitude SAS pour un montant de 16 405 110 €. Au 30.06.2022, le prêt augmenté des intérêts capitalisés s'élève à 21 048 496 €.

Le prêt augmenté des intérêts capitalisés sera remboursé in fine par l'emprunteur le jour du huitième anniversaire de la date d'émission (le 16 septembre 2014).

Les intérêts courus provisionnés au 30.06.2022 s'élèvent à 589 358 €.

2.1.11 Effets escomptés non échus

Néant

2.1.12 Créances cédées en garantie (DAILLY)

Néant

2.1.13 Ventilation de l'actif - Classement par échéance

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ACTIE	Créances rattachées à des participations	-	-	-	
	Prêts	-	-	-	
	Autres immobilisations financières	21 637 914	-	21 637 914	
DE L'ACTIE CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	-	-	-	
	Autres créances clients	2 163	2 163	-	
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-	
	Personnel et comptes rattachés	1 500	1 500	-	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	1 005 056	254 353	750 702
		Taxe sur la valeur ajoutée	39 987	39 987	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés	61 778 561	61 778 561	-	
	Débiteur divers	420	420	-	
	Charges constatées d'avance	71 888	71 888	-	
TOTAL		84 537 489	62 148 872	22 388 616	

2.1.14 Produits à recevoir

Intérêts sur prêt Amplitude : 589 358 €

Intérêts sur comptes courants associés :	313 955 €
Facture à établir	<u>2 163 €</u>
	905 476 €

2.1.15 Valeurs mobilières de placement

- Les VMP « Amplitude Surgical SA » sont comptabilisées à leur coût historique pour une valeur de 69 590 €.
La valeur liquidative des 32 844 VMP détenues au 30 juin 2022 au cours de 2.82 € est de 92 620 €. Cette valorisation représente une plus-value latente de 23 030 €.
- Dans le cadre du contrat de liquidité Natixis, la position de la trésorerie s'élève à 193 300 €.

2.1.16 Frais d'émission d'emprunt

Les frais d'émission de l'emprunt émis le 10 novembre 2020 pour 110 000 K€ s'élèvent à 4 259 000 €. Ils sont amortis sur 7 ans.

Reste à amortir au 30.06.2021	3 870 606 €
Montant amorti au 30.06.2022	<u>-608 429 €</u>
Reste à amortir au 30.06.2022	3 262 177 €

2.1.17 Gestion du risque de taux d'intérêt

Le Groupe a souscrit en 2021 un instrument de couverture de taux d'intérêt de type «cap». L'objectif est de protéger le Groupe Amplitude Surgical de la hausse des taux d'intérêt à laquelle il est exposé pour son financement unitranche.

Le cap a été souscrit pour un notionnel de 55 M€ avec une date de commencement le 10/11/2020 et une date d'échéance finale le 10/11/2023. Le taux plafond garanti est de 0%.

Au 30 juin 2022, le taux est de 0%.

2.2 Bilan passif

2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

En Euros	N-1	+	-	Impact changement de méthode IDR(1)	N
Capital	478 048	2 160			480 208
Réserve légale	46 930				46 930
Primes d'émission	144 533 436		2 160		144 531 276
Report à nouveau	-43 134 967		-8 622 748	26 241	-51 731 474
Résultat	-8 622 748	8 622 748	-6 862 095		-6 862 095
Provisions réglementées	0		0		0
Autres					
Total	93 300 699	8 624 908	-15 487 003	26 241	86 464 845

(1) Suite à la décision des autorités normatives (IFRIC) de juin 2021 précisant les modalités de calcul des provisions d'avantages de retraite de type IFC, l'ANC a publié en novembre 2021 une mise à jour de sa recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes françaises. Le texte permet aux entités d'aligner les méthodes IFRS et French Gaap, avec, en cas d'alignement, un traitement en changement de méthode comptable à reconnaître en report à nouveau à l'ouverture de l'exercice dans les comptes sociaux.

Concernant Amplitude Surgical, la société a décidé de s'aligner sur la nouvelle méthodologie au niveau des comptes sociaux.

2.2.2 Capital

Le capital est composé de 48 020 841 actions de 0.01 euro de valeur nominale.

Augmentation du capital social de 2 160 € sur l'exercice suite à l'attribution d'actions gratuites, conformément à l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale mixte du 24 novembre 2017.

	Capital		Prime d'émission en Euros
	Nombre d'actions	Capital en Euros	
Position début d'exercice	47 804 841	478 048	144 533 436
Position fin d'exercice	48 020 841	480 208	144 531 276

2.2.3 Evaluations fiscales dérogatoires

— Incidence sur le résultat et les capitaux propres de l'exercice

— Résultat fiscal de l'exercice	-	-7 658 608
— Impôt sur les bénéfices (1)	+	0
— Résultat avant impôt	=	- 7 658 608
— Variation des provisions réglementées		0
— Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires		-7 658 608

(1) *taux de droit commun applicable à l'exercice clos*

2.2.4 Provisions pour risques et charges

2.2.4.1 Tableau des provisions pour risques et charges

En Euros	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour pension	50 973	412			26 241	25 144
Provisions pour impôt	68 280	6 667				74 947
Total	119 253	7 079			26 241	100 091

2.2.5 Engagement pris en matière de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite calculé selon la méthode prospective -Norme IFRS (avenant IFC du 5 novembre 2021), en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à 25 144 €, charges sociales incluses.

Le taux d'actualisation retenu est de 3.25 %.

Le taux d'évolution des salaires est de 1.50 % par an.

Les tables de mortalités et de turn-over sont issues des statistiques de l'INSEE.

Ce montant est entièrement comptabilisé en provisions pour risques et charges.

2.2.6 Dettes - Classement par échéance (en Euros)

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	3 512	3 512	-	-
- A + d'1 à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières Divers	110 021 389	21 389	-	110 000 000
Fournisseur et comptes rattachés	255 448	255 448	-	-
Personnel et comptes rattachés	425 699	425 699	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	459 911	459 911	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	15 222	15 222	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	65 885	65 885	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	1 516 947	177 323	1 339 624	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	112 764 012	1 424 388	1 339 624	110 000 000

2.2.6.1 Emprunt obligataire du 10 novembre 2020

— Dans le cadre du changement de contrôle d'Amplitude Surgical, la Société a émis le 10 novembre 2020 un emprunt obligataire d'un montant de 110 M€ souscrit par Tikehau et a procédé au remboursement anticipé des emprunts obligataires de 2014 et 2016 d'un montant de 96.6 M€ hors intérêts courus au 12 novembre 2020.

La maturité de cet emprunt obligataire est de 7 ans. Son taux d'intérêt est Euribor 3 mois (plancher à 0) plus 7%.

Compte tenu du ratio, il est fixé à 7% au 30 juin 2022.

2.2.6.2 Covenants bancaires

Le Groupe s'est engagé au titre de la nouvelle dette Unitranche à respecter un ratio de levier annuel prédéterminé correspondant au rapport égal à l'endettement net (hors frais d'émission d'emprunts) total divisé par l'EBITDA consolidé retraité des EBITDA négatifs des filiales en perte dans la limite de 1 M€.

Au 30 juin 2022, ce ratio s'élève à 5,63 pour un ratio maximum prévu par la documentation de la dette Unitranche à 7,00.

2.2.7 Charges à payer (en euros)

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	81 885
Charges sociales provisionnées	35 932
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	1 745
Concours bancaires courants	1 767
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	225 454
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	12 000
Personnel	317 000
Sécurité sociale (1)	274 160
Autres charges fiscales	1 809
Divers	-
TOTAL	951 752

(1) Dont provision des charges patronales à hauteur de 30 % sur le montant de l'attribution d'actions gratuites soit de 139 320 €.

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires

En Euros

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises Production vendue			
- Biens			
- Services	2 146 094		2 146 094
Chiffre d'affaires net	2 146 094		2 146 094

3.2 Transfert de charges

— Avantages en nature :

44 K€

3.3 Résultat exceptionnel

Néant

3.4 Résultat financier (en euros)

Résultat SCI Les Tilleuls	177 288
Intérêts c/c Amplitude & Tilleuls	316 715
Intérêts prêt Intergroupe	741 530
Reprise provision dépréciation financière	0
Produit Cession VMP	64 097
Total produits financiers	1 299 630
Intérêts sur emprunt obligataire	7 806 944
Intérêts sur avance BPI	12 217
Commission de financement	304 177
Charges sur cession VMP	1 656
Total charges financières	8 124 994
Résultat financier	-6 825 364

4 Autres informations

4.1 Identité de la société mère qui consolide les comptes :

A compter du 01.07.2011 :

SA Amplitude Surgical, 11 cours Jacques Offenbach, 26000 Valence

SIREN : 533149688

Le groupe est constitué des structures suivantes :

Société	Siège social	% contrôle
Amplitude Surgical	France	Société mère
Amplitude	France	100%
Amplitude GMBH	Allemagne	100%
Amplitude Australia Pty	Australie	100%
Amplitude Brésil	Brésil	100%
Amplitude Suisse	Suisse	100%
Amplitude benelux	Belgique	100%
Novastep SAS	France	69%
Novastep INC	USA	85%
Amplitude India	Inde	100%
Amplitude Orthopedics Corp	USA	100%
Joint Research LTD	Irlande	100%
Amplitude South Africa	Afrique du Sud	100 %
SCI Les Tilleuls	France	100%
Sofab Orthopédie	France	100 %
Amplitude Ile de France	France	100%
Amplitude Sud	France	100 %
Duotech	France	100 %
Amplitude Nord	France	100 %
SCI Sofab Falla	France	100%

Les sociétés Matsumoto Amplitude Inc. et Amplitude Ortho SRL ont été cédées sur la période.

4.2 Ventilation de l'effectif au 30 juin 2022

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens	-	
Employés	-	
Ouvriers	-	
Total	4	

4.3 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations des mandataires sociaux ne sont pas portées dans cette annexe car cette information reviendrait à identifier une rémunération individuelle.

4.4 Avances consenties aux dirigeants sociaux

Aucune avance n'a été consentie au cours de l'exercice, aux dirigeants sociaux.

4.5 Ventilation impôt sur les bénéfices

En Euros	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)
Résultat avant impôts		
Impôts : - au taux de 28 %	-7 621 348	+ 1 661
- contribution 3.3 %	0	0
- IS contrôle fiscal	/	
- crédit impôt recherche, apprentis et mécénat.	0	
Résultat après impôts	-7 621 348	+1 661

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été effectuées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

En Euros	Résultat avant IS	Réintégrations	Déductions	Résultat taxable
Résultat courant	-7 621 348	19 078	58 000	-7 660 270
Exceptionnel	+ 1 661			+ 1 661
	- 7 319 687	19 078	58 000	-7 658 609

4.6 Intégration fiscale

A compter du 29 juin 2018, la société a opté pour l'intégration fiscale avec les sociétés du groupe, la société Amplitude Surgical étant la société mère. Conformément à la convention d'intégration fiscale, le gain procuré par cette option reste acquis par la société mère.

Les sociétés intégrées sont :

- Amplitude
- Amplitude Ile de France
- Duotech
- Amplitude Sud
- Sofab Orthopédie
- Amplitude Nord

Le produit comptabilisé au titre de l'exercice 2021/2022 s'élève à 757 K€.

Il se décompose en économie d'impôt sur les filiales :

— Amplitude Ile de France :	156 K€
— Duotech :	94 K€
— Amplitude :	395 K€
— Amplitude Sud	80 K€
— Amplitude Nord	32 K€

4.7 Reports déficitaires

Aucun report déficitaire avant l'entrée dans le périmètre d'intégration.

Le déficit reportable du groupe s'élève à 51 033 K€ au 30 juin 2022.

Les charges financières nettes non déductibles à l'issue du calcul de plafonnement de déduction des charges financières sont indéfiniment reportables sur les exercices suivants. Le montant représente 2 009 186 € au 30/06/2022.

4.8 Eléments de fiscalité différée

Détail des éléments minorant les impôts à venir : Néant.

4.9 Engagements mentionnés précédemment

Note N°	Intitulés
2.1.11	- Effets escomptés non échus
2.1.12	- Créances cédées - loi Dailly
2.2.5	- Retraite
Néant	- Crédit-bail

4.10 Engagements financiers

Dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire de 110 000 K€ par Amplitude Surgical :

- Nantissement des titres d'Amplitude Surgical.
- Nantissement des comptes bancaires de premier rang portant sur le solde de l'ensemble des comptes bancaires d'Amplitude Surgical
- Nantissement de créance entre Amplitude Surgical et Amplitude SAS